

Rentrée difficile en psychomotricité

Moitié moins d'étudiants s'inscrivent en formation de psychomotricien (ne) s.

Pas étonnant vu la non-reconnaissance, mais les écoles ne renoncent pas.

● **Jean-Christophe HERMINAIRE**

L'incertitude plane toujours sur les études en psychomotricité, et sur l'avenir même d'une profession spécifique, dont la reconnaissance du statut « paramédical » est refusée par le gouvernement fédéral. Après les remous de juillet, et le refus annoncé par Maggie De Block sur base d'un avis négatif du Conseil national des professions paramédicales, rien d'étonnant à ce que, à trois semaines de la rentrée, les étudiants hésitent à s'inscrire dans une filière précarisée.

60 % d'étudiants en moins

« Comme vous pouvez l'imaginer, nous faisons face à une diminution des inscriptions. De l'ordre de 60 %, selon moi », constate Alexandre Lodez, directeur-président de la Haute École libre mosane (Helmo). Avec des répercussions négatives sur le cadre de formation à mettre en place, touchant surtout l'organisation des travaux pratiques.

L'an passé, quelque 120 étudiants s'étaient inscrits en bachelier de psychomotricité à Helmo. « On tournera autour de 50 ou 60 étudiants », prévoit le directeur. Et encore, une bonne moitié de ceux qui restent intéressés sont des Français, même si la question de la

reconnaissance du diplôme belge reste plus que jamais posée.

Constat identique à la Haute école de la province de Namur (HEPN), où « on a des inscriptions tous les jours mais aussi des gens qui font marche arrière. On avait une centaine d'étudiants l'an passé et on en espère à peu près la moitié, si on y arrive », explique Cécile Thioux, la directrice du secteur paramédical.

Les étudiants ayant réussi les premières années, eux, vont sans doute poursuivre leur cursus « en se posant beaucoup de questions ».

Sept hautes écoles et quatre établissements de promotion sociale proposent cette formation organisée en Communauté française depuis 2012, et elles n'y ont pas renoncé. Un bon millier d'étudiants suivent les cours. Près de 300 ont déjà été diplômés. Il faut leur assurer un avenir professionnel.

La demande reste forte, côté francophone. « Sur les diplômés de juin, il y en a 5 qui ont été engagés dans les semaines qui ont suivi », se réjouit madame Thioux. « C'est une formation dans laquelle on croit, car elle est pertinente. » Et puis, même si la non-reconnaissance de la psychomotricité comme profession paramédicale ferme des portes en soins de santé, empêchant le remboursement Inami, les perspectives dans l'éducation demeurent. C'est dans ce secteur que la profession s'est développée, depuis 30 ans, en dehors d'une reconnaissance qui reste à conquérir.

Une réorientation des étudiants a été discutée, mais c'était « peu envisageable », explique M. Lodez. « Objectivement, on ne peut pas les faire rentrer en deuxième année d'ergothérapie, la spécialité la plus proche », dit-il. Mais des solutions « à

court terme » seront envisagées.

Un an et demi de plus

« Aux étudiants qui sortent de 3^e on va proposer qu'avec 90 crédits supplémentaires, soit un an et demi, ils obtiennent le diplôme d'ergothérapeute qui, lui, leur permettra à la fois d'exercer cette profession et la psychomotricité, mais avec dans ce cas une reconnaissance légale. Je sais que c'est hallucinant, surréaliste, mais la prise de position de Maggie De Block le permet. » Évidemment, il faudra accepter de porter ses années d'étude de 3 ans à 4 ans et demi.

« C'est la seule solution que nous avons trouvée à court terme », confie le directeur, reconnaissant que cet enseignement « va connaître deux ou trois années difficiles ». Une autre voie serait, comme pour la psychothérapie, de permettre à un bachelier en psychomotricité d'exercer « la médecine » sous la responsabilité d'un kiné, d'un logopède ou d'un ergothérapeute.

Continuer le combat

« On a vraiment envie de continuer le combat », lance Alexandre Lodez, qui estime que « notre société serait perdante si elle n'introduit pas les psychomotriciens dans un certain nombre de thérapies ». Où le dialogue tonico-émotionnel peut amener des solutions. Où le lien se fait entre compréhension du corps et de la psychologie dans les problèmes de mobilité.

« Comment se fait-il qu'un élément aussi fondamental n'a pas été développé ? ». L'objectif reste donc, en dépit d'approches différentes au nord et au sud du pays, d'aboutir à une reconnaissance spécifique de la psychomotricité. « L'ergothérapie aussi a mis 15 ans avant de se faire reconnaître. » ■

Recours juridique de la FEF

Une « mise en demeure » a été adressée en août à Maggie De Block par la Fédération des étudiants francophones, pour la pousser à sortir du « vide » politique actuel. Suivie d'un rappel. La ministre y a répondu par une fin de non-recevoir. Sourde aussi aux protestations de l'Union professionnelle belge des psychomotriciens (et à une pétition de plus de vingt mille signatures), elle dit toujours « réserver sa décision en attendant l'avis – définitif – du Conseil national des professions paramédi-

cales ». Qui a peu de chance d'évoluer. À défaut, les psychomotriciens peuvent, dit-elle, continuer à exercer tant qu'ils ne font rien dans « l'art de guérir ».

La FEF n'abdique pas et, en concertation avec l'UPBPF et des avocats, s'apprête à lancer une action en justice. « Nous disposons de tous les éléments pour introduire un recours juridique », explique son président, Maxime Mori.

La rentrée politique approche, et les élus d'opposition n'ont pas oublié, sans doute, leurs positions d'avant l'été. Chez Ecolo,

Muriel Gerken espère interpellier la ministre en Commission du parlement fédéral, dès le 6 septembre. Exigeant qu'au moins on discute des modalités dans lesquelles les psychomotriciens pourront œuvrer. À la Communauté, Philippe Henry demandera l'examen d'une proposition déposée début juillet, afin que soit plaidée la reconnaissance du métier auprès du gouvernement fédéral mais aussi développés les débouchés des psychomotriciens dans le cadre des compétences admises. ■